

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL
DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE
EN ILLE ET VILAINE
SYNTHESE DE L'ACTION 2020
ET ETAT DES LIEUX PAR TERRITOIRE**



*La mise en place de ce programme a été rendue possible
grâce à la contribution financière du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine*

Résumé en chiffres de l'action 2020:

- **14 EPCI sous convention sur un total de 18**
- **82 communes impliquées de manière individuelle sur les territoires sans convention.**
- **93 % du département couvert par un système de prise en charge**
- **7 971 appels reçus à la plate forme téléphonique FGDON d'avril à fin novembre**
- **5 143 nids détruits entre avril et novembre**
- **11% des foyers concentrés sur Rennes ville**
- **Hausse significative vis-à-vis de 2019 pour un total proche du pic de 2018**

1. cadre général

Introduit accidentellement dans le sud-ouest de la France au début des années 2000, le frelon asiatique a commencé à coloniser le département d'Ille et Vilaine au cours de l'année 2008, potentiellement par une introduction maritime secondaire via le port de St Malo ou par une voie terrestre mécanisée (le front de colonisation sud se situe alors à 350 km en Charentes-Maritimes).

- Depuis 2013, l'ensemble du département est concerné par l'espèce.
- 2015 marque la mise en place d'une réelle action collective.
- 2017 constitue la première saison affichant le fléchissement de l'espèce depuis son apparition.
- 2018 est marquée par des conditions météorologiques très favorables aux hyménoptères. Elle constitue l'année la plus dense en nombre d'interventions.
- 2019 est similaire à 2017, avec un niveau d'infestation historiquement bas.
- 2020 est la deuxième saison la plus forte connue en Ille et Vilaine après 2018.

2. Principe et financement de l'action

L'éradication étant désormais illusoire, l'action repose sur deux principes généraux :

- La destruction systématique des nids (foyers) identifiés afin de limiter la prolifération et réduire l'impact sur les pollinisateurs et la sécurité publique.
- Le piégeage expérimental raisonné des reines fondatrices au printemps

Il est admis que lorsque les foyers sont situés sur le domaine privé, une proportion importante reste non traitée par refus de prise en charge financière. Le dispositif départemental prévoit donc la mise en place de systèmes locaux de financement des coûts de destruction par les collectivités locales (EPCI et/ou communes).

FGDON 35 propose un système de conventionnement qui associé à une plate-forme départementale de gestion des foyers permet d'obtenir une forme d'exhaustivité et de fluidité dans les opérations de destruction de foyers.

3. Dispositif départemental 2020

En accord avec le Conseil Départemental et les représentants de la filière apicole, la FGDON 35 a mis en place un programme de lutte dans l'esprit du dispositif validé à l'échelle de la région Bretagne entre les 4 FGDON.

Afin de renforcer la dimension collective de l'action, FGDON35 sollicite 3 catégories de partenaires :

- **Le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine** pour le financement de l'organisation du dispositif départemental et son rôle important dans la sensibilisation des différents partenaires publics.*
- **Les EPCI et les communes** pour la prise en charge des coûts de destruction de foyers et le développement d'un réseau local de référents.*
- **Un réseau restreint de prestataires** locaux formés et référencés pour les opérations de traitements de foyers.*
- Le contexte sanitaire n'a pu permettre un fonctionnement normal du réseau des référents communaux. Un principe d'identification à distance a pu cependant être mis en place au sein de la plate-forme départementale FGDON pour compenser cette difficulté transitoire.*

4. Système de prise en charge des foyers

La contribution du Conseil Départemental a permis en 2020 de consacrer du temps à l'animation d'un plan de lutte collectif en sollicitant le partenariat des communautés de communes ou d'agglomération.

Le principe d'un conventionnement avec FGDON 35 a été acté par 14 EPCI sur un total de 18.

L'implication de chaque collectivité est laissée au choix des élus qui peuvent accompagner tout ou partie du financement des coûts de destruction des nids. La convention est donc tout à fait personnalisable.

Dans ce cadre, FGDON35 met en place une plate-forme téléphonique dédiée au frelon asiatique pour renseigner le public, identifier et ventiler les demandes d'interventions auprès du réseau des prestataires référencés.

La plate forme est active d'avril à décembre.

5. Engagement des collectivités locales

14 communautés de communes ont fait le choix de financer tout ou partie des coûts de destruction de foyers sur leur territoire, tandis que 4 n'ont pas souhaité s'engager dans cette démarche. (tableau ci-dessous).

Dans le cas d'une prise en charge partielle, de nombreuses communes financent le solde restant à la charge du demandeur. Sur les territoires non couverts par une convention avec l'EPCI, 79 communes ont voté des mesures d'accompagnement financier des coûts de destructions.

Au total, le département est couvert sur environ **93% de son territoire** par un système de prise en charge ce qui amène la lutte à un niveau suffisant pour impacter l'espèce.

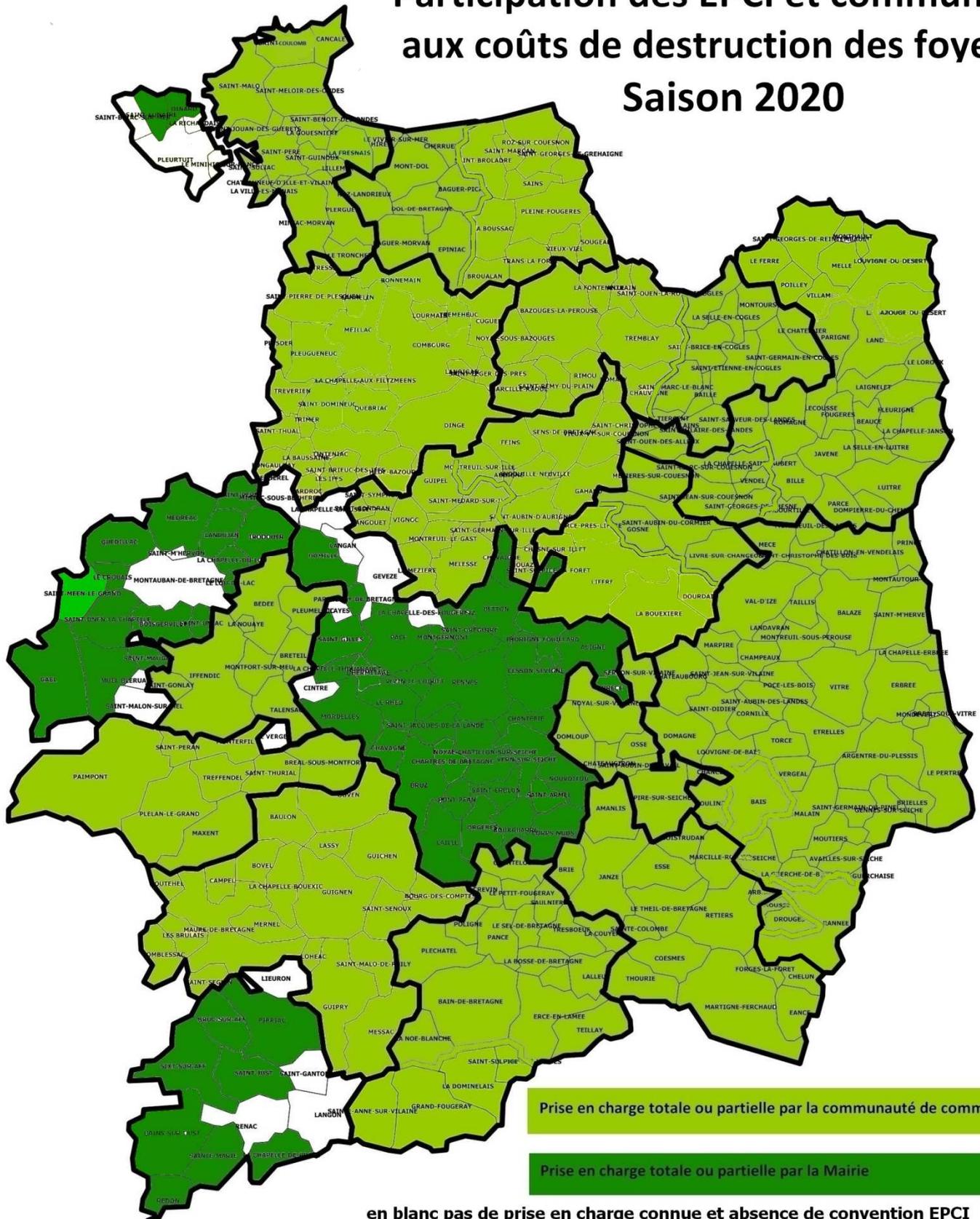
Territoire	Engagement 2020
PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTÉ	Convention prise en charge à 100% tous sites
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ	Convention prise en charge à 100% tous sites
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE DOL-DE-BRETAGNE ET DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL	Convention prise en charge à 100% tous sites
FOUGERES AGGLOMÉRATION	Convention prise en charge à 100% tous sites - Régie EPCI/FGDON
COUESNON MARCHES DE BRETAGNE	Convention prise en charge à 100% tous sites - Régie EPCI/FGDON
LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ	Forfait 60 euros remboursé aux particuliers jusque consommation du budget initial.
ROCHE-AUX-FEES COMMUNAUTÉ	Convention prise en charge à 100% tous sites - Régie EPCI/FGDON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTFORT COMMUNAUTE	Convention prise en charge à 100% tous sites
BRETAGNE PORTES DE LOIRE COMMUNAUTÉ	Convention prise en charge à 100% tous sites
VALLONS DE HAUTE-BRETAGNE COMMUNAUTÉ	Convention prise en charge à 100% tous sites
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE	Convention prise en charge à 100% tous sites
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BROCELIANDE	Convention prise en charge à 100% tous sites
VITRE COMMUNAUTÉ	Convention prise en charge à 50% domaine privé avec prise en charge du solde par certaines communes. Domaine public à charge de la Mairie
SAINT-MALO AGGLOMERATION	Convention prise en charge à 50% tous sites
RENNES METROPOLE	Pas de convention-prise en charge par la plupart des communes
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE D'Émeraude	Pas de convention- Prise en charge par certaintes communes
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-MEEN - MONTAUBAN	Pas de convention-prise en charge par la plupart des communes
REDON AGGLOMERATION	Pas de convention-prise en charge par la majorité des communes



PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Participation des EPCI et communes aux coûts de destruction des foyers

Saison 2020



6. Référencement des prestataires

FGDON 35 organise depuis 2015 un système de référencement des prestataires intervenant dans le cadre du programme départemental de lutte. Ce système permet à FGDON de s'entourer de professionnels particulièrement expérimentés dans la gestion des foyers de frelon asiatique, gage de qualité et de confiance mutuelle.

FGDON35 n'organise plus de sessions annuelles systématiques de référencement car le dispositif est désormais jugé satisfaisant par l'ensemble des partenaires dans sa configuration actuelle. L'ouverture aux nombreuses nouvelles demandes annuelles rendrait complexe la gestion de dizaines de prestataires plus ou moins aguerris et il serait impossible à FGDON d'assurer le suivi d'autant de protagonistes tout en garantissant la qualité des travaux effectués.

FGDON gère au cas par cas et selon des besoins locaux spécifiques l'intégration éventuelle de nouveaux intervenants techniques dans le programme de lutte qu'elle propose aux différents partenaires..

En 2020, 6 entreprises ont été référencées sur le département.

Les collectivités partenaires sous convention FGDON choisissent sur la liste des prestataires référencés les professionnels avec lesquels elles souhaitent travailler.

Les objectifs du référencement sont multiples et complémentaires :

- S'assurer de la légitimité de l'entreprise à travailler sur l'action, notamment au travers de la qualification et de la certification préalable (Détection à minima du certibiocide) conformément à l'arrêté interministériel du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides.
- Proposer aux collectivités partenaires un réseau d'intervenants garantissant une qualité d'intervention homogène sur l'ensemble du département dans le respect de conditions tarifaires ajustées.
- S'assurer du respect du protocole technique pour chaque catégorie d'intervention.
- Obtenir une traçabilité de la totalité des interventions réalisées
- Eviter l'apparition de prestataires fantaisistes et par là même la dilution des compétences techniques dans un réseau opaque et diffus induisant une perte inéluctable de l'information.

☞ Depuis 2018, 100% des prestataires référencés FGDON35 ont l'obligation d'utiliser une poudre insecticide végétale à base de pyrèthres naturels pour le traitement des nids de frelon asiatique

7. Foyers traités en 2020

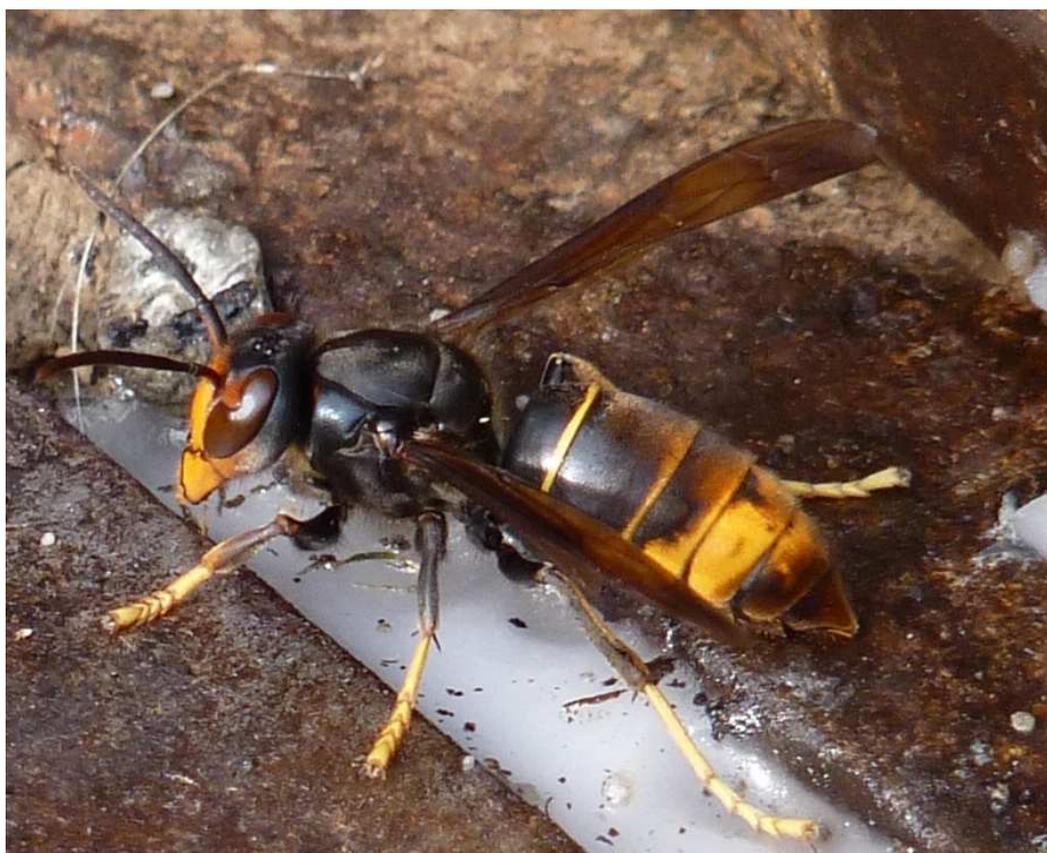
Le premier nid détruit en Ille et Vilaine a été signalé le 31 mars 2020. L'arrêt généralisé des traitements a été effectif le 30 novembre compte tenu du déclin observé des nids.

Au total, ce sont **5 143 nids** qui ont été détruits en Ille et Vilaine en 2020 par le réseau des intervenants référencés.

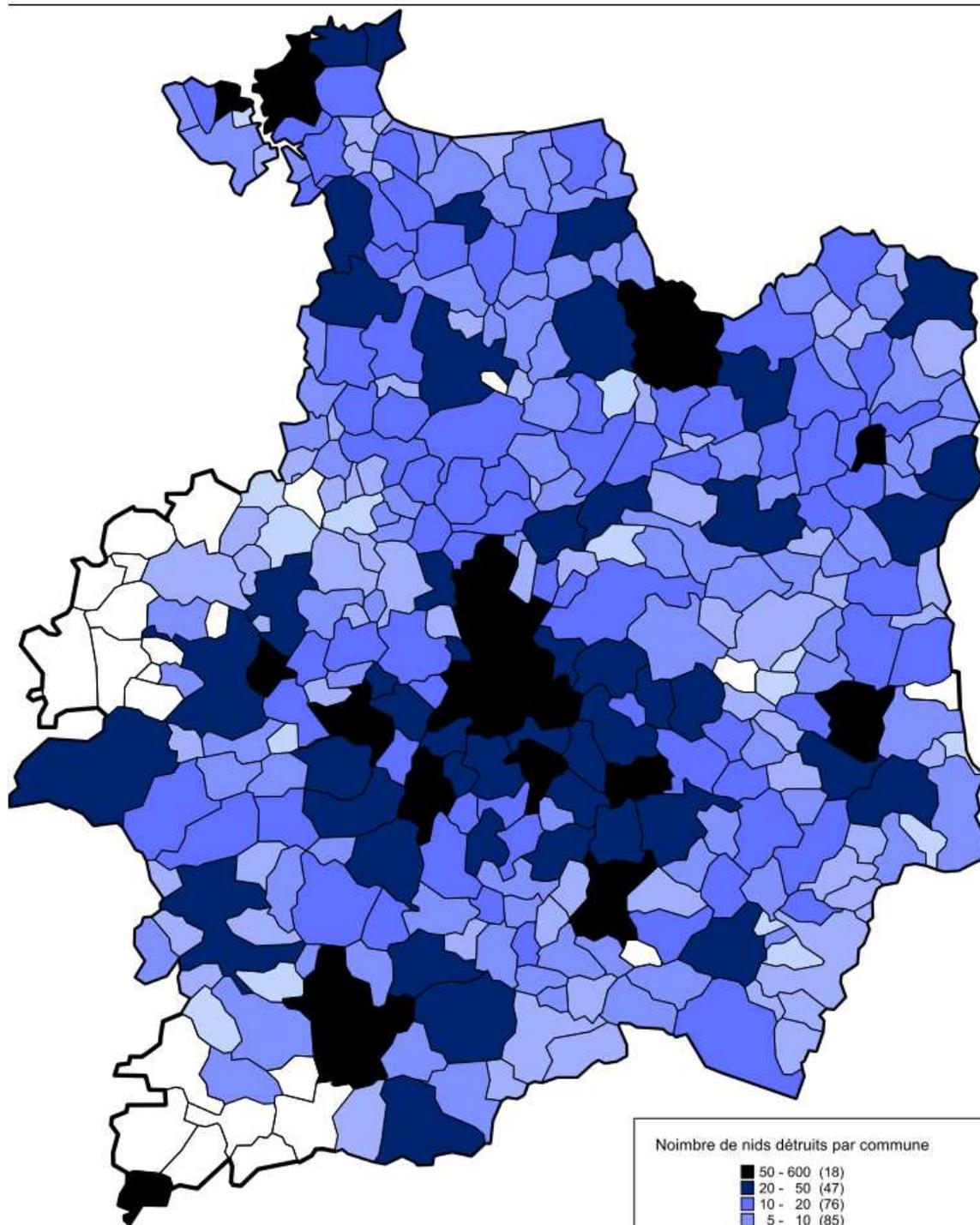
Les zones urbanisées sont clairement plus impactées avec un pic de foyers pour Rennes et ses 562 nids détruits.

Évolution du nombre de foyers depuis 2011 en Ille et Vilaine

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de foyers	17	56	187	1100	3324	4850	3043 ↘	6 186 ↗	2 993 ↘	5 143 ↗
Évolution		x 3,29	x 3,33	x 5,88	x 3,02	x 1,45	x 0.62 ↘	x 2.06 ↗	x 0.48 ↘	x 1.72 ↗



Situation du Frelon Asiatique en 2020 Nombre de nids détruits



en blanc données non parvenues ou absence de foyers

Évolution annuelle des foyers traités par territoire en 2020

Nbre de nids par EPCI EN Ille et Vilaine						
Évolution de 2016 à 2020	2016	2017	2018	2019	2020	Total depuis 2016
AU PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	168	144	306	106	181	905
PAYS DE DOL ET BAIE DU MT ST MICHEL	153	111	313	142	190	909
<i>BAIE DU MONT SAINT MICHEL</i>	57					
<i>PAYS DE DOL DE BRETAGNE</i>	96					
BRETAGNE PORTE DE LOIRE	145	155	295	110	201	906
<i>MOYENNE VILAINE ET SEMNON</i>	136					
<i>PAYS DE GRAND FOUGERAY</i>	9					
BROCELIANDE COMMUNAUTE	162	61	152	59	118	552
COUESNON MARCHES DE BRETAGNE	171	113	419	47	233	750
<i>CANTON D'ANTRAIN COMMUNAUTE</i>	112					
<i>PAYS DU COGLAIS</i>	59					
COTE D'EMERAUDE COMMUNAUTE	43	39	38	23	101	244
FOUGERES AGGLOMERATION	370	296	654	226	438	1984
<i>FOUGERES COMMUNAUTE</i>	237					
<i>LOUVIGNE COMMUNAUTE</i>	23					
<i>PAYS DE SAINT AUBIN DU CORMIER</i>	110					
LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE	60	38	146	45	49	289
MONTFORT COMMUNAUTE	179	95	173	106	150	703
PAYS DE CHATEAUGIRON	126	86	175	89	202	678
PAYS DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE	272	116	304	178	253	1123
PAYS DE REDON	177	81	101	39	94	492
RENNES METROPOLE	1369	844	1453	956	1605	4622
SAINT MALO AGGLOMERATION	253	215	430	233	328	1459
SAINT MEEN MONTAUBAN	84	21	30	10	15	160
VAL D'ILLE AUBIGNE	257	149	347	180	275	1208
<i>PAYS D'AUBIGNE</i>	113					
<i>VAL D'ILLE</i>	144					
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE	419	208	322	208	276	1433
VITRE COMMUNAUTE	436	273	528	236	434	1907
Total général	4844	3045	6186	2993	5143	20324

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ



Prise en charge 100% tous sites

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
AVRIL	1	0	5	0	1	5	12
MAI	0	9	5	14	10	10	48
JUIN	1	17	8	18	9	11	64
JUIL	40	23	20	63	17	40	203
AOUT	51	51	33	62	14	53	264
SEPT	44	22	27	56	21	27	197
OCT	38	14	34	57	25	29	197
NOV	38	10	23	25	13	25	134
DEC	3					1	4
Total	216	146	155	295	110	201	

BRETAGNE ROMANTIQUE

Prise en charge 100% tous sites



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
AVRIL	0	0	4	2	3	9	18
MAI	2	2	4	6	9	15	38
JUIN	1	9	10	11	11	18	60
JUIL	11	22	15	42	26	36	152
AOUT	17	44	25	60	42	36	224
SEPT	11	46	9	66	25	38	195
OCT	14	50	27	66	31	44	232
NOV	30	99	22	51	29	57	288
DEC	3	0	0	0	2		5
Total	89	272	116	304	178	253	

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ



Prise en charge 100% tous sites

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
AVRIL	1	0	1	2	4	12	20
MAI	1	4	4	4	3	18	34
JUIN	0	11	7	13	9	9	49
JUIL	6	20	8	18	15	20	87
AOUT	11	37	12	40	11	19	130
SEPT	5	29	9	31	5	13	92
OCT	13	30	15	32	6	12	108
NOV	19	31	5	12	6	14	87
DEC	5					1	6
Total	61	162	61	152	59	118	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COTE D'Émeraude



Prises en charge communales possibles

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
AVRIL	0	0	0	0	1	2	3
MAI	0	0	0	1	0	0	1
JUIN	2	4	5	1	5	6	23
JUIL	8	5	6	6	2	19	46
AOUT	7	13	10	12	8	24	74
SEPT	1	7	9	4	4	10	35
OCT	6	6	5	13	2	25	57
NOV	3	9	4	1	1	15	33
DEC	0						0
Total	27	44	39	38	23	101	

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE



Prise en charge 100% tous sites

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
AVRIL	0	0	5	1	2	3	11
MAI	0	2	1	6	2	7	18
JUIN	2	10	14	14	9	10	59
JUIL	7	15	18	61	3	38	142
AOUT	18	26	27	85	10	46	212
SEPT	23	24	9	75	6	43	180
OCT	20	33	18	88	9	38	206
NOV	17	60	21	104	6	48	256
DEC	2						2
Total	89	170	113	434	47	233	

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION



Prise en charge 100% tous sites

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
AVRIL	2	0	10	2	9	11	34
MAI	4	10	14	26	10	12	76
JUIN	1	23	26	39	26	25	140
JUIL	27	33	44	110	27	97	338
AOUT	33	67	64	153	57	73	447
SEPT	19	53	31	78	43	89	313
OCT	17	46	56	132	31	49	331
NOV	45	74	50	108	22	82	381
DEC	2				1		3
Total	150	306	295	648	226	438	

LIFFRÉ CORMIER COMMUNAUTÉ

Liffré = Cormier
COMMUNAUTÉ

Prise en charge partielle par l'EPCI

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
AVRIL	0	0	0	0	3	6	9
MAI	1	1	1	6	3	5	17
JUIN	0	9	6	7	2	4	28
JUIL	16	21	2	25	11	4	79
AOUT	19	33	10	36	8	10	116
SEPT	14	29	7	32	11	7	100
OCT	16	16	10	25	4	6	77
NOV	27	16	2	15	3	5	68
DEC	3					2	5
Total	96	125	38	146	45	49	

MONTFORT COMMUNAUTÉ



Prise en charge 100% tous sites

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
AVRIL	1	0	1	1	2	8	13
MAI	0	6	11	12	3	4	36
JUIN	3	10	9	8	10	13	53
JUIL	18	26	14	35	25	29	147
AOUT	22	44	19	33	25	38	181
SEPT	21	31	13	28	11	24	128
OCT	18	25	18	44	17	14	136
NOV	36	37	10	12	13	19	127
DEC	7					1	8
Total	126	179	95	173	106	150	

**PAYS DE CHATEAUGIRON
COMMUNAUTÉ**



Prise en charge 100% tous sites

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
AVRIL	1	0	0	2	3	9	15
MAI	1	6	4	16	6	18	51
JUIN	3	5	10	14	13	18	63
JUIL	30	16	12	34	15	36	143
AOUT	40	38	21	41	19	54	213
SEPT	20	23	14	23	17	28	125
OCT	20	12	15	22	9	21	99
NOV	30	26	10	23	7	29	125
DEC	6						6
Total	151	126	86	175	89	202	

**PAYS DE DOL ET BAIE DU MONT
SAINT MICHEL**



Prise en charge 100% tous sites

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
AVRIL	0	0	1	0	4	8	13
MAI	0	0	9	11	5	4	29
JUIN	2	2	12	12	8	9	45
JUIL	3	10	10	49	15	29	116
AOUT	6	19	15	57	28	32	157
SEPT	6	26	17	56	29	24	158
OCT	17	31	23	77	26	36	210
NOV	13	65	24	51	27	48	228
DEC	1						1
Total	48	153	111	313	142	190	

REDON AGGLOMÉRATION

Prises en charge communales possibles



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
AVRIL	0	0	0	0	0	7	7
MAI	0	3	9	1	3	9	25
JUIN	2	10	7	3	2	11	35
JUIL	15	19	14	23	9	13	93
AOUT	22	37	18	16	12	22	127
SEPT	19	36	11	26	5	12	109
OCT	22	35	16	20	5	7	105
NOV	20	33	6	12	3	6	80
DEC	2	0	0	0	0		2
Total	102	173	81	101	39	87	

ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ



Prise en charge 100% tous sites

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
AVRIL	0	0	3	1	0	9	13
MAI	2	4	10	14	18	14	62
JUIN	4	12	9	28	15	23	91
JUIL	24	22	19	67	18	36	186
AOUT	33	34	39	72	26	31	235
SEPT	22	37	19	51	11	26	166
OCT	15	25	20	48	12	19	139
NOV	38	34	25	25	6	23	151
DEC	5						5
Total	143	168	144	306	106	181	

Prises en charges municipales sur la majorité du territoire

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
AVRIL	6	6	25	13	43	47	140
MAI	12	45	46	84	67	95	349
JUIN	24	73	64	114	106	198	579
JUIL	131	155	98	290	207	291	1172
AOUT	127	220	130	298	184	300	1259
SEPT	133	213	105	243	142	232	1068
OCT	125	175	107	291	127	212	1037
NOV	152	189	87	120	79	216	843
DEC	33				1	4	38
Total	743	1076	662	1453	956	1605	

SAINT MALO AGGLOMÉRATION



Prise en charge 50% tous sites et accompagnement possible des communes

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
AVRIL	0	0	1	2	8	31	42
MAI	1	4	13	18	15	9	60
JUIN	1	13	27	30	29	32	132
JUIL	5	39	24	76	42	72	258
AOUT	15	38	38	91	60	51	293
SEPT	6	59	39	65	26	43	238
OCT	15	54	44	94	26	50	283
NOV	13	45	29	54	27	40	208
DEC	2						2
Total	58	252	215	430	233	328	

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
SAINT MÉEN MONTAUBAN**



Prises en charge communales possibles

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
AVRIL	1	0	1	0	0	1	3
MAI	1	3	2	1	0	1	8
JUIN	1	3	2	0	0	3	9
JUIL	10	5	1	7	2	2	27
AOUT	11	21	7	6	2	3	50
SEPT	11	19	2	10	1	1	44
OCT	8	5	4	4	2	3	26
NOV	18	20	2	2	3	1	46
DEC	2	10					12
Total	63	86	21	30	10	15	

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE VAL D'ILLE AUBIGNÉ**



Prise en charge 100% tous sites

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
AVRIL	1	0	7	4	3	14	29
MAI	3	7	11	16	20	22	79
JUIN	4	13	18	25	17	23	100
JUIL	12	29	19	47	31	52	190
AOUT	28	63	27	83	36	45	282
SEPT	15	46	23	52	22	37	195
OCT	16	56	23	68	26	39	228
NOV	37	41	20	43	25	43	209
DEC	4						4
Total	120	0	148	338	180	275	

VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMUNAUTÉ

Prise en charge 100% tous sites



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
AVRIL	0	3	11	3	1	19	37
MAI	1	19	13	17	18	24	92
JUIN	9	42	24	20	27	21	143
JUIL	54	55	37	54	46	43	289
AOUT	81	86	29	71	40	60	367
SEPT	42	70	35	66	30	23	266
OCT	44	58	24	66	29	42	263
NOV	114	83	35	25	17	43	317
DEC	9	2				1	12
Total	354	418	208	322	208	276	

VITRÉ COMMUNAUTÉ

Prises en charge 50% et accompagnement possible des communes



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
AVRIL	11	0	7	2	2	15	37
MAI	1	8	8	11	11	27	66
JUIN	1	16	27	25	20	34	123
JUIL	56	50	28	118	44	83	379
AOUT	81	103	64	139	69	83	539
SEPT	39	93	35	85	40	61	353
OCT	39	76	65	102	33	60	375
NOV	80	90	39	46	17	69	341
DEC	10					2	12
Total	318	436	273	528	236	434	

BAROMETRE STATISTIQUE

DES FOYERS DE FRELONS ASIATIQUE EN ILLE ET VILAINE

Période du 1er avril au 30 novembre 2020

comparaison aux années 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Tendance 2020
Période du 1er avril au 30 juin	140	469	572	681	604	959	↗
Période du 1er au 31 juillet	527	615	417	1 125	548	930	↗
Période du 1 ^{er} au 31 août	690	1 024	627	1 355	624	970	↗
Période du 1er au 30 septembre	516	922	432	1 047	381	741	↗
Période du 1er au 31 octobre	503	780	603	1 249	419	745	↗
Période du 1er au 30 novembre	731	1 022	392	729	417	798	↗
Total des périodes cumulées au 1er décembre	2376	4 832 ↗	3043 ↘	6186 ↗	2 993 ↘	TOTAL GÉNÉRAL AU 30 NOVEMBRE	5143 ↗

Les mois d'avril et mai ne semblent définitivement pas déterminer l'intensité de l'infestation annuelle.

Il n'y a pas eu en juin et juillet 2020 d'épisode caniculaire notable et suffisamment intense pour impacter l'état sanitaire des colonies.

La conséquence est une hausse du nombre de foyers vis-à-vis de 2019 sans toutefois atteindre le niveau de 2018. Étonnement, la première période d'avril à juin est la plus forte jamais recensée, un rapport peut être envisagé avec le confinement des particuliers à cette période qui ont pu effectuer une détection plus efficace.

8. Piégeage printanier:

Après 5 années d'observation des différents réseaux de piégeage et en comparant les territoires ayant organisé le piégeage avec ceux qui ne l'ont pas fait, les conclusions sont les suivantes :

Il n'existe vraisemblablement aucune différence en termes d'évolution annuelle des foyers entre les territoires sur lesquels une action coordonnée de piégeage est organisée et les territoires où aucune action significative est organisée.

Mis à part des différences subtiles attribuables à des climats et des paysages différents à l'échelle du département, les variations annuelles sur le département de l'Ille et Vilaine ne diffèrent donc pas sur les zones piégées et les zones non piégées.

Les dispositifs collectifs de piégeage s'avèrent, par ailleurs, complexes à maintenir dans la durée et le retour des données devient progressivement anecdotique. Ces paramètres excluent le piégeage d'un dispositif de lutte durable, organisé et raisonné.

Dans un environnement apicole, le piégeage retrouve cependant du sens en permettant de surveiller la présence du frelon sur les installations et peut dans certains cas limiter la prédation des frelons sur les ruches.

FGDON35 n'assurera donc pas la promotion du piégeage à grande échelle du frelon asiatique mais continuera à assister les apiculteurs dans leur démarche de protection des ruchers.

9. Conclusion-Analyse partielle

Le système de référencement des prestataires permet de dresser un bilan très précis et d'analyser en temps réel des données quasiment exhaustives sur le département, ce qui fait de l'Ille et Vilaine un département pilote en la matière.

- En 2020, les zones en plan collectif démontrent l'efficacité du dispositif en permettant la destruction en temps réel des foyers repérés, évitant ainsi le développement de colonies importantes préjudiciables à la biodiversité et à la santé publique.

- En couvrant plus de 90% de la surface du département, le dispositif collectif de lutte est accessible à la majeure partie de la population d'Ille et Vilaine.

- Les zones urbanisées constituent le refuge hivernal privilégié des reines fécondées et héritent ainsi de la majorité des constitutions de nids, lesquels trouvent en ville d'excellentes conditions de développement.

- Les zones sans prise en charge intercommunale ou communale génèrent beaucoup moins de signalements indiquant un probable principe de dissimulation volontaire de l'information préjudiciable à l'action collective.

- L'organisation du plan de lutte départemental a désormais acquis une dimension collective depuis 2015 grâce à la contribution du Conseil Départemental qui permet la mise en place de l'action départementale.

- L'observation, en 2020, des données météorologiques corrélée avec le nombre de foyers démontre une fois de plus que les années n'affichant pas d'évènement climatique de type canicule en juin/juillet sont des années favorables au développement des colonies de frelon asiatique.

- Ce aspect cyclique du développement des colonies en lien avec les conditions météorologiques semble donc acquis.

Cette forme imprévisible d'évolution annuelle pose un problème dans la constitution des budgets prévisionnels pour les collectivités impliquées dans le financement de la destruction des foyers.

Afin de remédier à cette contrainte et éviter toute remise en cause future du plan de lutte collectif, FGDON travaille depuis 2020 à étudier/expérimenter localement des dispositifs de lutte à coûts fixes ou forfaitaires pour les territoires exprimant des difficultés.

Localement une régie FGDON/EPCI a pu être mise en place avec succès. Une analyse et une valorisation de ces expériences sera engagée en 2021.



Remerciements :

FGDON Ille et Vilaine remercie l'ensemble des partenaires de ce programme de lutte :

- Le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine pour son aide au fonctionnement
- Les communautés de communes adhérentes au programme pour leur engagement financier dans la destruction des foyers
- Les communes qui accompagnent financièrement leurs administrés dans la prise en charge des coûts de destruction de foyers
- Le syndicat des apiculteurs d'Ille et Vilaine pour son implication auprès des décideurs locaux
- Le réseau de bénévoles, d'élus locaux et d'agents agissant en qualité de référents communaux et assurant un relai local fiable de l'information